

# VACCINATION COVID-19

La vaccination contre la Covid 19 est volontaire et gratuite et a lieu dans le strict respect des règles encadrant l'utilisation des produits de santé.

La vaccination est une arme essentielle pour mettre fin à l'épidémie. Cependant, le vaccin ne réduit pas la contagiosité du virus. Ainsi, tant que la circulation du virus persiste, **il est indispensable de respecter l'ensemble des gestes barrières. Le port du masque est obligatoire.**

## QUI PEUT SE VACCINER ?

A partir du **18 janvier 2021**, peuvent se vacciner contre la Covid 19 :

- **Les personnes âgées de plus de 75 ans** vivant à domicile ou en résidence, foyer ou maison d'accueil médicalisée (résidences autonomie/senior, maisons d'accueil spécialisé, foyers d'accueil médicalisé)
- **Les personnes handicapées vulnérables** prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés (FAM) et les maisons d'accueil spécialisées (MAS).
- **Les personnes ayant une pathologie** qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une **ordonnance médicale** pour se faire vacciner prioritairement.

## OÙ PUIS-JE ME FAIRE VACCINER ?

Il y a 31 centres de vaccination en Haute-Garonne, implantés suivant une règle de proximité. La liste complète des centres est disponible sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr).

A **FRONTON**, le **centre de vaccination** se situe dans la **Salle des Aînés**, rue des Chevaliers de Malte, derrière la Marie. Le centre est ouvert le **mardi** et le **mercredi, de 8h à 12h et à partir de 14h.**

## COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

La vaccination a lieu uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous :

- **En ligne**, sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr)
- **Par téléphone**, au **08 09 54 19 19**

**ATTENTION** : La vaccination comporte **deux injections** à intervalles prédéterminés. Deux rendez-vous vous seront donc donnés, l'un pour la première injection, l'autre pour le rappel. Il vous faudra confirmer ce second rendez-vous.

### **Vous avez des difficultés à prendre rendez-vous en ligne ?**

Contactez le **CCAS de Fronton** au 05 62 79 92 14. Vous n'habitez pas Fronton ? Contactez le CCAS de votre commune.

### **Vous avez besoin de transport ?**

Contactez le **Service de transport à la demande** du **Pôle social de la CC du Frontonnais** (05 34 27 63 94)

### **Vous ne pouvez pas vous déplacer ?**

Contactez le **CCAS de Fronton** au 05 62 79 92 14. Vous n'habitez pas Fronton ? Contactez le CCAS de votre commune.

## SÉCURITÉ MÉDICALE

La vaccination est un acte médical organisé sous le contrôle des **médecins du territoire**, avec l'appui du **SDIS31**. Un **entretien préalable à la vaccination** sera effectué lors du rendez-vous afin de **vérifier votre éligibilité à la vaccination**. Pour gagner du temps, vous êtes invité(e) à consulter le **formulaire d'entretien** (disponible en téléchargement sur [www.mairie-fronton.fr](http://www.mairie-fronton.fr)) avant la prise du rendez-vous et/ou à contacter votre médecin traitant qui fournira un certificat d'éligibilité à la vaccination.